
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 décembre 2021 à 19 h
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est, en webdiffusion**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel
Monsieur Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétéreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Monsieur José PIERRE, directeur de la Direction du bureau des projets et des services aux citoyens
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Patricia PLANTE, Directrice de la direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 19 h.

CA21 27 0335

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS
appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Madame Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, souhaite la bienvenue à tous au dernier conseil d'arrondissement de 2021. Elle se réjouit de la forme hybride de cette séance et remercie les citoyens qui ont fait des démarches à cet égard. La conseillère souhaite un joyeux temps de fêtes à tous et souligne les efforts des services essentiels, des organismes communautaires et des citoyens, déployés pendant les deux dernières années de la pandémie. Pour terminer, madame Zuniga Ramos remercie encore les citoyens du district de Louis-Riel pour leur confiance et se dit honorée de les représenter.

Madame Alia Hassan-Cournol, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe souligne que plus de 2 M \$ seront injectés auprès des divers organismes communautaires. Elle félicite madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et son équipe pour le travail exceptionnel tout au long de l'année 2021. De plus, madame Hassan-Cournol remercie les citoyens et les citoyennes de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour leur engagement et mobilisation et leur adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Monsieur Éric Alan Caldwell, conseiller du district d'Hochelaga, remercie tous ceux qui ont fait preuve de solidarité pendant la pandémie. Le conseiller adresse à tous ses meilleurs vœux pour Noël et pour l'année 2022.

Monsieur Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétéreaultville, fait le bilan de ses actions depuis le début de son mandat en tant que conseiller municipal et souhaite un joyeux Noël et un bon temps de fêtes à tous les Tétéreaultvillois et Tétéreaultvilloises.

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, se dit content d'être présent dans la salle du conseil ce soir. Il souligne l'intention de l'arrondissement de tenir les séances du conseil d'arrondissement ainsi que les assemblées publiques de consultation en présentiel dès 2022, si les conditions sanitaires le permettent. Le maire mentionne le départ du monsieur William Gaudry, le directeur de l'Atelier de l'histoire de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de madame Hélène McKoy, la directrice générale de la Corporation d'animation des places publiques et les remercie de leur implication et leur contribution à la vie de l'arrondissement. Monsieur Lessard-Blais se dit fier d'annoncer l'adoption, au point 20.12, du projet d'éclairage pérenne sur la rue Hochelaga. De plus, le maire tient à souligner le soutien du gouvernement du Québec pour divers projets. Notamment, il mentionne la contribution de 1,35 M \$, accordée par le ministère des Transports du Québec, pour des programmes de sécurité routière du transport actif et de sécurité autour des écoles. Il mentionne également la contribution de 1 M \$ du ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour différents projets de verdissement et d'innovation. Finalement, le maire souhaite un joyeux temps de fêtes à tous les citoyens et citoyennes et remercie les organismes et les citoyens qui se mobilisent dans l'entraide du temps de fêtes.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, présente le Bilan du Plan d'action en verdissement 2021

Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour et d'ordre général.

La période de questions débute à 19 h 26.

Monsieur Serge Villandré, directeur d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

- Elise Ekker-Lambert Je représente une soixante-dizaine de citoyens, locataires et propriétaires de la rue Préfontaine et Moreau. Je viens aujourd'hui déposer une deuxième pétition concernant la ruelle entre les deux rues mentionnées précédemment qui suscite beaucoup de mécontentement et même, de l'indignation. En 2017, nous avons déposé une première pétition demandant une rencontre avec l'arrondissement au sujet des enjeux auxquels nous sommes confrontés au quotidien. L'arrondissement avait promis une rencontre en personne et cependant, malgré plusieurs relances, nous n'avons jamais eu de nouvelles, ni de consultation, encore moins en ce qui concerne la nouvelle ruelle verte à l'accès nord, créée sans distribution d'avis. Nous venons aujourd'hui redemander, une deuxième fois, une rencontre avec nos élus afin que nous puissions exposer notre réalité de notre côté de la ruelle. À quand une réelle rencontre entre les citoyens de notre portion de ruelle et l'arrondissement ?
- Brandon Pelletier-Gannon Je vous écris afin de vous partager mon étonnement au fait que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve soit toujours tenu en mode virtuel sans participation du public et des citoyens.
Je joins ma voix à d'autres citoyens et citoyennes qui souhaitent le retour des conseils d'arrondissement en présentiel, comme il se fait à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à Saint-Laurent et à Ahuntsic-Cartierville.
Depuis maintenant près de deux ans, les citoyens et citoyennes n'ont plus la chance de poser eux-mêmes leurs questions ni de discuter avec les élus de vive voix. L'arrondissement Ville-Marie permet pourtant une séance en virtuel durant laquelle les citoyens et citoyennes peuvent ouvrir leur micro et poser leurs questions en direct.
Je comprends que la COVID-19 demeure, mais si certains arrondissements sont en mesure de le faire, je crois que notre arrondissement le peut également.
- Daniel Lemieux Dans l'intérêt de tous, je demande à ce que les séances du conseil d'arrondissement de MHM retournent en mode présentiel comme dans les autres arrondissements.
- Nathalie Harbec Je vous souhaite vous faire part de mon souhait que les conseils d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve soient de

nouveau en présentiel. Dans Mercier-Ouest, nous avons des enjeux importants au niveau de la sécurité et de la criminalité sur le territoire causés par l'arrivée du centre pour itinérants à l'Auberge Royal Versailles. Nous avons besoin de discuter face à face avec le maire d'arrondissement de MHM. C'est sa responsabilité de faire face à la grogne des citoyens qui l'ont élu.

- Robert Bijoux Il me semble que la ville va décider de mettre en route une collecte de déchets toutes les deux semaines.
Donc si cela va se concrétiser et que faites vous des bacs qui ont été distribués à la rue De Cadillac le 7 Décembre et qui encombrant et vont encombrer lors des déneigements - car pas tout le monde a de la place pour les entreposer, ou pas d'espaces devant les maisons ou un terrain assez vaste!
- Jean-Pierre Szaraz Il y a quelques années, lors des opérations de déneigement, le côté ombragé des rues était réalisé en priorité. Par exemple, prenons la situation de la rue Darling. Vous déneigiez alors le côté ensoleillé en premier. La logique veut que mère-nature et le soleil aident à la fonte de la neige et de la glace. Il est logique de déneiger le côté ombragé en premier plutôt que le côté ensoleillé. Pourquoi avez-vous alors changé cette pratique ? Est-ce un manque d'attention ? Y a t-il d'autres raisons? Changement de sens de rues ou autres ? Pouvez-vous retourner aux bonnes pratiques pour faciliter le déplacement sécuritaire des piétons et retourner au déneigement du côté ombragé en priorité ?
- Bernard Lécuyer Qu' en est- il des permis de Merlin construction obtenus il y a plus de 3 ans . Il devait démolir les quilles modernes. et tous étaient acceptés. Depuis plus rien, d'autres constructeurs dont les loges, vertica, et bientôt celui du restaurant Duluth ont commencé leur vente et bâtis leur cabane demo. Je parle du plan assumption nord
- Odette Hélie Pourquoi ne pas obliger l'utilisation de poubelles pour éviter les sacs éventrés par les rats et les écureuils pcq 1) mis à la rue trop tôt et 2) présence de matériel organique et 3) l'espacement de la collecte s'étendra (et je suis pour !!). Accompagnement ou pas, il restera pas mal de "délinquants". La poubelle ne permettrait-elle pas d'adoucir un peu les coins ?? En outre, les sacs éventrés rajoutent du travail aux éboueurs. Enfin, ils détestent aussi les petits bacs verts. On devrait encourager les gens à partager les gros bacs roulants.
- François Désy Je réside sur la rue Mousseau entre Forbin-Janson et De Grosbois et les préposés au déneigement n'ont installé aucune pancarte nous avertissant à l'avance du déneigement à venir et hier (le 8 Décembre), à notre grande surprise, ils ont déneigé les deux côtés de la rue le même soir ce qui a causé plusieurs problèmes de dernière minute aux gens qui stationnent dans la rue, surtout qu'il ne reste déjà pas beaucoup de places pour y garer sa voiture depuis que vous avez restreint considérablement cet acquis. Pourriez-vous SVP vous organiser mieux lors de la prochaine période de déneigement ?
- Maxime Beaudry Les résidents du 2434 au 2596 av Bennett doivent déposer leurs résidus résidentels, recyclages et encombrants devant le 2432 Bennet. Puisque ces 3 collectes ont toutes lieu le lundi, les types de déchets sont mêlés et ils sont souvent mal ramassés. Le trottoir et/ou la piste cyclables restent alors encombrés pendant plusieurs jours.
De plus, comme les propriétaires du 2434 au 2596 ne laissent pas les déchets devant chez eux, certains ont peu d'incitatifs à respecter l'horaire de collecte. Ainsi, il n'est pas rare que le trottoir est encombré de déchets dès le samedi alors que la collecte a seulement lieu le lundi. Si c'était devant leur maison, ce serait probablement différent.
Donc, pourquoi est-ce que les camions de la ville ne passent pas sur la rue qui donne accès à ces adresses? À mon avis, ceci faciliterait le travail de ceux qui font la collecte (ce ne serait pas une montagne de déchets mélangés) et le résultat serait plus agréable et propre pour piétons/cycliste.
- Magali Morin J'aimerais savoir à qui appartient la Promenade Luc Larivée entre Jeanne D'Arc et De Bourbonnière et qui est responsable de son entretien i.e. ramasser les déchets de part et d'autres sur le terrain. C'est un vrai dépotoir jonché de déchets des deux côtés et donc très désagréable pour les gens qui habitent aux abords.
- Mathieu Racette Demande d'ajout d'un panneau ARRÊT et de deux traverses piétonnières sur la rue Adam en direction Est à l'angle de la rue Sicard.

Sans nous être consultés, d'autres citoyens ont appuyé cette demande. Présentement jugé non nécessaire. 21-196685. Suivi demandé
Est-il vraiment responsable de simplement suivre des règles automatiques d'urbanisme pour décider de l'installation d'un panneau ARRÊT en ignorant des facteurs concrets sur le terrain ; tels que plusieurs citoyens inquiets rapportant des témoignages d'incidents, une disposition de l'intersection causant un grand manque de visibilité pour voir les véhicules sur Adam causant une circulation non-fluide et portant les automobilistes à des comportements dangereux et SURTOUT, un nombre très élevé de jeunes enfants (école primaire, camps de jour, garderies, parc) trop peu méfiants de cette intersection différente des autres dans ce secteur et à qui ce simple ajout pourrait éviter un accident sans nuire à la circulation?

La période de questions se termine à 19 h 48.

Le maire remercie les citoyens d'avoir posé leurs questions.

CA21 27 0336

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 22 novembre et le 2 décembre 2021.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 22 novembre et le 2 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

Dépôt du rapport de la consultation écrite tenue du 25 novembre au 9 décembre 2021.

CA21 27 0337

Accorder et ratifier des contributions financières à divers organismes, pour une somme totale de 2 000 \$, provenant du budget de soutien des élu(e)s pour l'année 2021.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL, Alia HASSAN-COURNOL, Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'accorder 4 contributions financières pour une somme totale de 2 000 \$ aux organismes suivants :

Organisme : Magasin Partage de Mercier-Est
Projet : Magasin Partage de Noël et opération sac-à-dos
District : Tétreaultville
Montant : 500 \$

Organisme : Le Projet Harmonie
Projet : L'esprit des fêtes dans 2 HLM aînés de Mercier-Ouest
Districts : Louis-Riel et Maisonneuve-Longue-Pointe
Montant : 500 \$

Organisme : Service des loisirs Ste-Claire
Projet : Animation - Marché de Noël
District : Tétreaultville
Montant : 500 \$

Organisme : La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve
Projet : Aide alimentaire hivernale Hochelaga-Maisonneuve
District : Hochelaga
Montant : 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1216323005

CA21 27 0338

Accorder une contribution financière de 523 506 \$ à CCSE Maisonneuve, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, dans le cadre du programme « Grand centre » et approuver la convention à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL, Éric Alan CALDWELL, Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, dans le cadre du programme « Grand centre ».

D'accorder une contribution financière de 523 506 \$.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1216156001

CA21 27 0339

Accorder des contributions financières aux quatre organismes désignés dans le sommaire décisionnel, totalisant la somme de 331 988 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, dans le cadre du programme « Jeunesse ». Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL, Éric Alan CALDWELL, Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 dans le cadre du programme « Jeunesse ».

D'accorder des contributions financières, totalisant la somme de 331 988 \$, pour la période visée par les conventions, telles que réparties entre les organismes :

Organismes	Montants accordés
Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest inc.	122 513 \$
Le Projet Harmonie	35 653 \$
L'Antre-Jeunes de Mercier-Est	114 383 \$
GCC La Violence !	59 439 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1218882006

CA21 27 0340

Accorder des contributions financières aux six organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 186 347 \$, dans le cadre du programme « Camp de jour », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL, Éric Alan CALDWELL, Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, dans le cadre du programme « Camp de jour ».

D'accorder des contributions financières totalisant la somme de 186 347 \$, telles que réparties entre les organismes :

Organismes	Montants accordés
Centre communautaire Hochelaga	49 036 \$
Centre récréatif et communautaire (C.R.C.) St-Donat	11 868 \$
Service des Loisirs Ste-Claire	70 650 \$
Service des Loisirs St-Fabien	28 028 \$
Service des Loisirs St-Clément (Montréal)	14 746 \$
Service des Loisirs Notre-Dame-des-Victoires	12 019 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1218882004

CA21 27 0341

Accorder des contributions financières aux sept organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 297 850 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, dans le cadre du programme « Activités physiques et de loisirs ». Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL, Alia HASSAN-COURNOL, Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, dans le cadre du programme « Activités physiques et de loisirs ».

D'accorder des contributions financières totalisant la somme de 297 850 \$, telles que réparties entre les organismes :

Organismes	Montants accordés
Centre communautaire Hochelaga	57 974 \$
Centre récréatif et communautaire (C.R.C.) St-Donat	28 785 \$
Service des Loisirs Ste-Claire	64 337 \$
Service des Loisirs St-Fabien	28 028 \$
Service des Loisirs St-Clément (Montréal)	77 619 \$
Service des Loisirs Notre-Dame-des-Victoires	24 341 \$
GCC La Violence !	16 766 \$

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1218882005

CA21 27 0342

Accorder des contributions financières aux deux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, totalisant la somme de 136 098 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, dans le cadre du programme « Club sportif ». Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL, Éric Alan CALDWELL, Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 dans le cadre du programme « Club sportif ».

D'accorder des contributions financières totalisant la somme de 136 098 \$, telles que réparties entre les organismes :

Organismes	Montants accordés
Club aquatique de l'est de Montréal	112 716 \$
Club Gymnacentre inc.	23 382 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1216024002

CA21 27 0343

Accorder des contributions financières additionnelles non récurrentes aux quatre organismes désignés au sommaire addenda, totalisant la somme de 34 600 \$, afin de continuer le travail d'intervention dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022. Approuver les conventions addenda à cet effet.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL, Alia HASSAN-COURNOL, Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'approuver les conventions addenda entre la Ville de Montréal et les organismes désignés dans le sommaire décisionnel, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022.

D'accorder des contributions financières additionnelles totalisant la somme de 34 600 \$, telles que réparties entre les organismes :

Organismes	Montants accordés
Dopamine	8 650 \$
GCC La Violence	8 650 \$
L'Antre-Jeunes de Mercier-Est	8 650 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue	8 650 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions addenda au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1216243006

CA21 27 0344

Accorder une contribution financière de 33 613 \$ à La Table de Quartier Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM), pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver la convention à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et La Table de Quartier Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM), pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local 2021-2022.

D'accorder une contribution financière de 33 613 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1216243011

CA21 27 0345

Accorder et ratifier une contribution financière de 15 295 \$ à la Table de concertation Mercier-Ouest Quartier en Santé (MOQS), pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 avril 2022 dans le cadre du travail de mobilisation pour la cohabitation sociale dans le quartier Mercier-Ouest. Approuver la convention à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL, Alba ZUNIGA RAMOS

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et la Table de concertation Mercier-Ouest Quartier en Santé (MOQS), pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 avril 2022, afin de poursuivre le travail de mobilisation pour la cohabitation sociale dans le quartier Mercier-Ouest.

D'accorder une contribution financière de 15 295 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1216243010

CA21 27 0346

Accorder des contributions financières aux quatre organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 160 000 \$, dans le cadre du programme « Projet structurant » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, dans le cadre du programme « Projet structurant ».

D'accorder des contributions financières totalisant la somme de 160 000 \$, telles que réparties entre les organismes :

Organismes	Montants accordés
Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve inc.	20 000 \$
Corporation d'Animation des Places Publiques	50 000 \$
L'École et les Arts - Volet Diffusion	10 000 \$
L'École et les Arts - Volet Jeunes publics	20 000 \$
Petits bonheurs Diffusion culturelle	60 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1217769001

CA21 27 0347

Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau pour l'accueil, le soutien et l'exploitation du centre Pierre-Charbonneau, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et autoriser une dépense de 298 935 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau pour l'accueil, le soutien et l'exploitation du centre Pierre-Charbonneau, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

D'autoriser le paiement d'une somme maximale de 298 935 \$, taxes incluses, couvrant tous les horaires.

D'autoriser le paiement mensuel d'un montant équivalant à 95 % des revenus perçus pour le compte de la Ville couvrant tous les honoraires et les taxes applicables

D'autorise le centre Pierre-Charbonneau à conserver la totalité des revenus provenant des services connexes rendus, mais préalablement autorisés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1216024003

CA21 27 0348

Approuver la convention de contribution financière addenda entre l'Association des commerçants de Tétéreaultville et la Ville de Montréal pour la mise en place d'un projet d'éclairage pérenne sur la rue Hochelaga. Autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer la convention.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'Association des commerçants de Tétéreaultville pour la mise en place d'un projet d'éclairage pérenne sur la rue Hochelaga.

D'autoriser monsieur Pierre-Paul Savignac, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1206689015

CA21 27 0349

Attribuer à la firme QUALI-T GROUP un contrat de 375 733,70 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de 900 supports à vélo de type bollard et de 100 supports à vélo de type arceau, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19035 et autoriser une dépense totale de 375 733,70 \$, taxes incluses. Affecter une somme de 187 997 \$ au surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à la firme QUALI-T GROUP, un contrat de 375 733,70 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de 900 supports à vélo de type bollard et de 100 supports à vélo de type arceau, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19035.

D'autoriser une dépense totale de 375 733,70 \$, taxes incluses et d'imputer cette somme, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'affecter une somme de 187 997 \$ provenant du surplus de l'arrondissement, à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1218789001

CA21 27 0350

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2022.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2022.

Lundi	7 février 2022	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est ou en vidéoconférence	19 h
Lundi	7 mars 2022	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est ou en vidéoconférence	19 h
Lundi	4 avril 2022	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est ou en vidéoconférence	19 h
Lundi	2 mai 2022	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est ou en vidéoconférence	19 h
Lundi	6 juin 2022	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est ou en vidéoconférence	19 h
Lundi	4 juillet 2022*	Parc	À déterminer	19 h
Lundi	15 août 2022	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est ou en vidéoconférence	19 h
Mardi	6 septembre 2022**	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est ou en vidéoconférence	19 h
Lundi	3 octobre 2022	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est ou en vidéoconférence	19 h
Lundi	7 novembre 2022	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est ou en vidéoconférence	19 h
Lundi	5 décembre 2022	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est ou en vidéoconférence	19 h

*Cette séance sera tenue dans un parc. Le lieu exact sera annoncé préalablement par un avis public. En cas de pluie la séance se tiendra dans la salle du conseil au bureau de l'arrondissement.

**Le lundi 5 septembre 2022 est un jour férié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1218293002

CA21 27 0351

Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services du Bureau de la transition écologique et de la résilience en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

Que le Bureau de la transition écologique et de la résilience prenne en charge les actes ci-après énumérés en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) :

- appliquer les articles 25, 27, 28 du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041), relativement à la délivrance et à la révocation des permis.
- recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du 3^e alinéa de l'article 18 du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1218730005

CA21 27 0352

Offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2022, inclus au réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2022, inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1217060004

CA21 27 0353

Prendre acte de la reddition de compte de la patrouille aqueduc de l'Est de Montréal et approuver le partage du déficit de l'activité de charges interunités, pour l'année 2020.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De prendre acte de la reddition de compte de la patrouille aqueduc de l'Est de Montréal et approuver le partage du déficit de l'activité de charges interunités, pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1214525005

CA21 27 0354

Autoriser une dépense de 8 274,75 \$ pour le versement du lot numéro 1 878 177 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville, et ce, à des fins de parc. Affecter une somme totale de 8 275 \$ aux revenus reportés parcs et terrains de jeux à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 8 274,75 \$ pour le versement du lot numéro 1 878 177 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville, et ce, à des fins de parc (terrain vacant situé au nord-ouest de la ruelle bornée par la rue Sainte-Catherine Est).

D'affecter une somme totale de 8 275 \$ aux revenus reportés parcs et terrains de jeux à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1213829009

CA21 27 0355

Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et attestant la fin des travaux pour les projets de sécurisation aux abords des écoles Armand-Lavergne, Saint-Clément et Saint-Justin, qui font l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et attestant la fin des travaux pour les projets de sécurisation aux abords des écoles Armand-Lavergne, Saint-Clément et Saint-Justin, qui font l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1218879004

CA21 27 0356

Adopter le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2022 (RCA21-27002).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2021.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2021.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2022 (RCA21-27002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1213510003

CA21 27 0357

Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2022 visant à imposer, à compter du 1^{er} janvier 2022, une taxe à tous les immeubles de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA21-27003).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2021.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2021.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier de 2022 (RCA21-27003).

Un débat s'engage.

Madame Alba Zuniga Ramos, appuyée par monsieur Julien Hénault-Ratelle, demande le vote par appel nominal.

VOTE

Votent en faveur: Éric Alan CALDWELL, Alia HASSAN-COURNOL, Pierre LESSARD-BLAIS

Votent contre: Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.02 1214525004

CA21 27 0358

Adopter le Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation (RCA21-27007).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 22 novembre 2021.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 22 novembre 2021.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation (RCA21-27007).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1216238004

CA21 27 0359

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 6 155 000 \$ afin de financer les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation (RCA21-27004).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2021.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2021.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 6 155 000 \$ afin de financer les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation (RCA21-27004).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1214859002

CA21 27 0360

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 15 209 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles (RCA21-27006).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2021.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2021.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 15 209 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux de protection des immeubles (RCA21-27006).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1214859004

CA21 27 0361

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 235 000 \$ afin de financer l'acquisition de petits équipements, de livres et d'équipements informatiques (RCA21-27005).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2021.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2021.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 1 235 000 \$ afin de financer l'acquisition de petits équipements, de livres et d'équipements informatiques (RCA21-27005).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1214859003

CA21 27 0362

Adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier certains usages autorisés et la densité dans les zones 0249, 0385 et 0671, à favoriser l'agriculture urbaine et à ajouter de nouveaux objectifs et critères pour le secteur Écoparc industriel de la Grande Prairie assujéti aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (01-275-143).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 22 novembre 2021;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 22 novembre 2021;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU la tenue, du 25 novembre au 9 décembre 2021, d'une consultation écrite à l'égard du présent projet de règlement, conformément au décret ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le second projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier certains usages autorisés et la densité dans les zones 0249, 0385 et 0671, à favoriser l'agriculture urbaine et à ajouter de nouveaux objectifs et critères pour le secteur Écoparc industriel de la Grande Prairie, assujéti aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (01-275-143).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1219037009

CA21 27 0363

Adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de procéder à la création de deux nouvelles zones de catégorie d'usage E.1(1) pour les lots 1 878 177, 4 932 731 et 5 283 540 (01-275-142).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2021;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 4 octobre 2021;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU la tenue, du 14 au 28 octobre 2021, d'une consultation écrite à l'égard du présent projet de règlement, conformément au décret ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de procéder à la création de deux nouvelles zones ayant comme catégorie d'usage E.1(1) - Parcs et espaces verts, pour les lots 1 878 177, 5 283 540 et 4 932 731 (01-275-142).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1217499005

CA21 27 0364

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3), permettant l'implantation d'une zone de débarcadère d'une longueur d'environ 18 mètres, pour la garderie « Les beaux sourires (9258-4697 Québec inc.) », située au 7950, rue de Marseille.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3), permettant l'implantation d'une zone de débarcadère d'une longueur d'environ 18 mètres, pour la garderie « Les beaux sourires (9258-4697 Québec inc.) », située au 7950, rue de Marseille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1212448013

CA21 27 0365

Édicter une ordonnance instaurant deux arrêts obligatoires aux approches est et ouest de l'intersection des rues Ontario Est et Moreau et permettant le virage à gauche depuis l'approche ouest de la même intersection.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance instaurant deux arrêts obligatoires aux approches est et ouest de l'intersection des rues Ontario Est et Moreau et permettant le virage à gauche depuis l'approche ouest de la même intersection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1218409027

CA21 27 0366

Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 7).

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1214252001

CA21 27 0367

Adopter le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0310 en vue de permettre la démolition du bâtiment situé au 6583, rue Sherbrooke Est et la construction d'un nouveau bâtiment.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009),

Le premier projet de résolution visant la démolition et la construction d'un immeuble d'habitation situé au 6583, rue Sherbrooke Est sur le lot 1 772 490. À cette fin, il est permis de déroger à des dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), et ce, selon les dispositions suivantes :

Hauteur

1. Malgré les dispositions de l'article 9, le bâtiment peut avoir une hauteur maximale de 9 étages et 25 mètres.

Alignement de construction

2. Les articles 52 à 70 ne s'appliquent pas.

Pourcentage d'ouvertures d'une façade

3. L'article 87, ne s'applique pas.

Conditions supplémentaires

4. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement du bâtiment, une modification d'une caractéristique architecturale ou l'aménagement des espaces extérieurs, lorsqu'il s'agit de travaux visibles depuis un endroit sur le terrain, une approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural est requise en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

En plus des critères prévus à l'article 669 du Règlement 01-275, le plan doit :

a) être représentatif de la proposition décrite dans le document de présentation intitulé « 6583 Sherbrooke, document architectural pour PPCMOI » conçu par la firme Atelier Chaloub Architectes et daté du 11 juin 2021.

b) prendre en considération les recommandations de l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 6 juillet 2021

Garanties bancaires

5. La délivrance d'un certificat de démolition visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 170 000 \$. Cette garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction soient complétés.

6. Si les travaux de démolition et de construction ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution et aux plans adoptés conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), la Ville peut encaisser la garantie afin de faire réaliser les travaux ou à titre de pénalité.

7. La délivrance d'un permis de construction visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 5 000 \$. Cette garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés.

8. Si les travaux d'aménagement des espaces extérieurs ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution et aux plans adoptés conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), la Ville peut encaisser la garantie afin de faire réaliser les travaux ou à titre de pénalité.

Délais de réalisation

9. Les travaux de construction doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

10. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction.

Clauses pénales

11. Toute disposition non compatible avec les dispositions contenues dans la présente résolution ne s'appliquent pas. Toute autre disposition non incompatible continue de s'appliquer.

12. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dissidence : Alba ZUNIGA RAMOS
Julien HÉNAULT-RATELLE

40.12 1216238003

CA21 27 0368

Accorder une dérogation mineure à la hauteur maximale d'une clôture en cour avant, en vue de permettre l'installation d'une clôture de deux mètres pour l'immeuble situé au 7500, rue Tellier.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure à la hauteur maximale d'une clôture en cour avant pour l'immeuble situé au 7500, rue Tellier, selon la proposition et les conditions suivantes :

- le modèle de clôture Oméga Éco est privilégié;
- la hauteur maximale de la clôture est fixée à deux mètres;
- la clôture doit être pourvue de plantes grimpantes et celles-ci doivent être maintenues en bon état.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1215092007

CA21 27 0369

Accorder une dérogation mineure relative à la marge latérale pour le bâtiment situé au 4255, rue Paul-Pau.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure visant à autoriser, malgré les dispositions de l'article 71 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), une marge latérale gauche de 1,36 m plutôt que de 1,5 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1215378006

CA21 27 0370

Modifier le secteur SRRR 148 par l'implantation de la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents de la rue De Grosbois, entre la rue Saint-Donat et l'avenue Mercier.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De modifier le secteur SRRR 148 par l'implantation de la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents de la rue De Grosbois, entre la rue Saint-Donat et l'avenue Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1212448011

CA21 27 0371

Modifier le secteur SRRR 150 par l'implantation de la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents de la rue Bellerive, entre les rues Des Ormeaux et Mousseau et de la rue Des Ormeaux, entre les rues Bellerive et Notre-Dame Est.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De modifier le secteur SRRR 150 par l'implantation de la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents de la rue Bellerive, entre les rues Des Ormeaux et Mousseau, et de la rue Des Ormeaux, entre les rues Bellerive et Notre-Dame Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1212448012

CA21 27 0372

Modifier les heures d'une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents du secteur SRRR 135 de la rue Lacordaire, entre les rues Sherbrooke Est et De Jumonville.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De modifier les heures d'une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents du secteur SRRR 135, de la rue Lacordaire entre les rues Sherbrooke Est et De Jumonville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1212448014

CA21 27 0373

Approuver l'ajout de nouveaux tronçons du secteur SRRR 99 pour le stationnement sur rue réservé aux résidents, tel que décrit au plan 99-2.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver l'ajout de nouveaux tronçons du secteur SRRR 99 pour le stationnement sur rue réservé aux résidents, tel que décrit au plan 99-2.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1212448009

CA21 27 0374

Nommer madame Sarah Freyss, conseillère en planification - développement économique, à titre de membre observateur au conseil d'administration de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM).

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De nommer madame Sarah Freyss, conseillère en planification - développement économique, à titre de membre observateur au conseil d'administration de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1218945006

CA21 27 0375

Désigner trois membres du conseil d'arrondissement afin d'agir comme président, membre régulier et membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De nommer trois membres du conseil d'arrondissement afin d'agir comme président, membre régulier et membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, soit :

- Messieurs Éric Alan Caldwell et Julien Hénault-Ratelle comme membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme;
- Monsieur Éric Alan Caldwell comme président du comité consultatif d'urbanisme;
- Madame Alia Hassan-Cournol comme membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1213303002

CA21 27 0376

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021.

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021.

60.01 1213264020

CA21 27 0377

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021.

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021.

60.02 1213264021

Déposer le procès-verbal de correction afin de corriger le montant de 149 467,48 \$ apparaissant à l'objet et au deuxième paragraphe de la résolution CA21 27 0195 par le montant de 249 112,54 \$.

60.03

Période de questions des membres du conseil.

Monsieur Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétreaultville, demande quelles mesures seront prises pour résoudre le problème de la présence des rats dans l'arrondissement. Une autre question est posée au sujet des fissures importantes dans les fondations de certains bâtiments de Tétreaultville. Le

conseiller aimerait savoir quelles sont les actions de prévention mises en place pour que la situation ne s'empire prochainement.

Madame Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, approchée par une citoyenne de l'arrondissement, pose la question au sujet de trottoirs glacés. Notamment, pourquoi les trottoirs des côtés ombragés ne se font pas déglacés en priorité? Une autre question est pourquoi les citoyens qui font diverses demandes ne sont pas rencontrés ?

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 20 h 35.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2022.